

Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles



UNION EUROPÉENNE

**L'Accréditation Erasmus+ pour
l'Education des adultes, l'Enseignement scolaire, et l'Enseignement
et la Formation professionnels**

Appel 2023

*AEF-Europe, 22 juin 2023
Session virtuelle*

www.erasmusplus-fr.be



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.



OBJECTIF DE LA PRESENTATION

- Avoir un aperçu des grands principes et caractéristiques de l'Accréditation Erasmus+
- Recontextualiser l'Accréditation dans l'ensemble des possibilités offertes par Erasmus+
- Passer en revue les types d'activités de mobilité auxquelles l'Accréditation donne accès

INTRODUCTION



L'ACCREDITATION, EN BREF



Garantie qualité & laissez-passer pour accéder à des demandes de financements simplifiées et garanties, dans le cadre d'un projet de mobilité Erasmus+ en Action-clé 1

Processus en 2 étapes

1. Candidature à l'accréditation → *Candidatures pour le 19 octobre 2023*
2. Demande(s) budgétaire(s): possible chaque année, en fonction de vos besoins
→ *prochaine échéance prévue: février 2023 pour des projets de mobilité pouvant commencer au 1^{er} juin 2024 (à confirmer)*



PHILOSOPHIE DE L'ACCREDITATION

- ✓ Passer d'une logique de candidatures répétées chaque année à **une approche plus stratégique** de la mobilité, sur **le long terme** (*financements & mobilités garantis*)
- ✓ **Focus sur la qualité**
→ Etre accrédité, c'est expliquer comment votre organisme va mettre en œuvre les activités de **mobilité de manière qualitative, au service du développement de votre organisme**, du personnel et des apprenants (*la mobilité n'est pas une fin en soi!*)
- ✓ A long terme, l'objectif est d'avoir *un espace européen de l'éducation* et de la formation renforcé, grâce à une **communauté Erasmus+ d'organismes accrédités**

OÙ SE SITUE L'ACCREDITATION DANS ERASMUS+?



Où se situe l'accréditation dans Erasmus+? 1/2

➔ Erasmus+: 3 actions-clés

Action-clé 1- Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

- Pour les élèves/apprenants/étudiants/jeunes et tout le personnel éducatif/de la jeunesse/les entraîneurs sportifs
- *Réaliser une expérience d'apprentissage ou professionnelle dans un autre pays (→« 1 mobilité »)*
- *Financement* alloué à *votre organisation* pour financer ces mobilités « sortantes »

Action-clé 2 – Coopération entre organisations et institutions

- *Projets de coopération européenne/internationale* pour permettre aux organismes de l'éducation et la formation *de travailler, échanger* des pratiques et/ou *produire des résultats innovants* de haute qualité
- Projets qui peuvent être *de taille et de portée différentes* : *partenariats simplifiés & partenariats de coopération*
- Ces projets doivent répondre à *une ou plusieurs priorités* fixées chaque année par la Commission européenne
- *Financement* forfaitaire pour *l'ensemble des partenaires* (à gérer ensemble) et pour différents types d'activités

Action-clé 3 – Soutien à la réforme des politiques

➔ *L'accréditation concerne l'accès aux projets de mobilité en Action-clé 1*

Où se situe l'accréditation dans Erasmus+? 2/2

➔ Erasmus+: 6 secteurs

- Enseignement supérieur (AEF-Europe)
- *Enseignement et formation professionnels* (AEF-Europe)
- *Enseignement scolaire* (AEF-Europe)
- *Education des adultes* (AEF-Europe)
- Jeunesse (BIJ)
- Sport (BIJ)

→ L'accréditation concerne les secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et la formation professionnels, et, de l'éducation des adultes

Action-clé 1:

Quelles sont les activités de mobilité éligibles?

AC1 – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (général)

✓ Mobilité des élèves (sortante)

Pour les élèves inscrits dans une école de l'enseignement scolaire *général*/participant au Programme

- Mobilité pour un groupe d'élèves (2 à 30 jours) (avec accompagnateur) } Séjour d'apprentissage collectif dans une école d'accueil à l'étranger. L'établissement d'envoi doit concevoir les activités d'apprentissage en coopération avec un établissement partenaire dans le pays d'accueil. *Possibilité de réciprocité si le partenaire introduit une demande à son agence.*
- Mobilité individuelle à court-terme (10 à 29 jours) (min 2 jours si participant avec moins d'opportunités) }
- Mobilité individuelle à long-terme (30 à 365 jours) } Séjour d'étude ou stage dans une école partenaire ou une organisation pertinente pour le projet de l'élève. *Obligation de définir un programme d'apprentissage pour chaque élève.*

✓ Mobilité des membres du personnel (sortante)

Pour les enseignants, direction, experts, psychologues, éducateurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs, ...des écoles de l'enseignement général participant au Programme

- Missions d'enseignement (2 à 365 jours)
- Observation en situation de travail (2 à 60 jours)
- Cours ou événements de formation à l'étranger (2 à 30 jours) (! dimension transnationale et active)

✓ Mobilité entrante

- Experts invités depuis un autre pays participant au Programme (2 à 60 jours)
- Accueil d'enseignants en formation depuis un autre pays participant au Programme (10 à 365 jours)

✓ Visites Préparatoires

!! Toutes ces activités peuvent être hybrides: combiner mobilité physique et virtuelle
Pays éligibles: 27 États membres de l'UE + 6 pays tiers associés au Programme

AC1 – ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

✓ Mobilité des apprenants et jeunes diplômés (sortante)

Pour tous les apprenants et apprentis inscrits dans un organisme d'EFP participant au Programme & les jeunes diplômés de ces organismes (dans les 12 mois suivant leur diplomation)

- Participation à des « compétitions des métiers » (1-10 jours)
- Mobilité de courte durée (10-89 jours)
(min 2 jours si participant avec moins d'opportunités)
- Mobilité de longue durée (90-365 jours)

La mobilité doit avoir une *composante professionnelle forte*: stage, atelier professionnel, pratique du futur métier, toute forme de pratique professionnelle. Obligation de définir *un programme d'apprentissage* pour chaque apprenant.

✓ Mobilité des membres du personnel (sortante)

Pour tout le personnel d'un organisme de l'EFP participant au Programme : enseignants, directions, personnel administratif, experts, conseillers, ...

- Missions d'enseignement/formation (2-365 jours)
- Stages d'observation (2-60 jours)
- Cours et formations (2-30 jours) (! dimension transnationale et active)

✓ Mobilité entrante

- Experts invités depuis un autre pays participant au Programme (2 à 60 jours)
- Accueil d'enseignants en formation depuis un autre pays participant au Programme (10 à 365 jours)

✓ Visites Préparatoires

Toutes ces activités peuvent être hybrides: combiner mobilité physique et virtuelle

Pays éligibles: 27 États membres de l'UE + 6 pays tiers associés au programme

Pour les organismes accrédités, également vers les pays tiers non associés (international)

jusqu'à 20 % de votre budget Erasmus+ (sauf pour les cours/formations et les mobilités entrantes)

UNION EUROPÉENNE

AC1 – EDUCATION DES ADULTES (non professionnalisant)

✓ Mobilité des apprenants (sortante)

Apprenants inscrits dans un organisme d'éducation des adultes participant au Programme - avec une priorité donnée aux apprenants adultes peu qualifiés (diplôme CESS max et/ou faibles compétences digitales)

- Mobilité pour un groupe d'apprenants (2 à 30 jours) (avec accompagnateur) } Le contenu des activités de mobilité doit être axé sur les compétences clés, l'inclusion/la diversité, le numérique, le développement durable et la participation
Formats flexibles: apprentissage en classe/par les pairs/en milieu professionnel, observation,...
- Mobilité individuelle de courte durée (2 à 29 jours) }
- Mobilité individuelle de longue durée (30 à 365 jours) } Formats flexibles: apprentissage en classe/par les pairs/en milieu professionnel, observation, ...
Programme d'apprentissage individualisé et évaluation des acquis à la fin de la mobilité

✓ Mobilité des membres du personnel (sortante)

Enseignants, formateurs, experts et personnes travaillant dans un organisme d'éducation des adultes participant au Programme

- Missions d'enseignement (2 à 365 jours)
- Observation en situation de travail (2 à 60 jours)
- Cours ou événements de formation à l'étranger (2 à 30 jours) (! dimension transnationale et active)

✓ Mobilité entrante

- Experts invités depuis un autre pays participant au Programme (2 à 60 jours)
- Accueil d'enseignants en formation depuis un autre pays participant au Programme (10 à 365 jours)

✓ Visites Préparatoires

Toutes ces activités peuvent être hybrides: combiner mobilité physique et virtuelle

Pays éligibles: 27 États membres de l'UE + 6 pays tiers associés au Programme

L'accréditation: une des manières de mettre en place des activités de mobilité, mais pas la seule

Projets de mobilité AC1 → différentes manières d'y participer

Projets de courte durée

- Pour une première expérience avec Erasmus+: budget sous forme de *forfaits par type d'activités* (cadre); *évaluation qualitative adaptée, un seul rapport final* en fin de projet
- **Spécificités:** uniquement pour les *organismes individuels*; pour des projets plus courts (6-18 mois); *max 30 mobilités; maximum 3 financements* sur une période de 5 ans
- **Candidature en février 2024**, pour des projets commençant entre le 1er juin et le 31 décembre 2024

Accréditation

- **Avantages:** *financement régulier et simplifié* & perspective sur *le long terme, plus grand nombre de mobilités possible*; projets *plus longs: jusqu'à 24 mois*; pour *l'EFP: ouverture à l'international* (20% du budget global); possibilité de *demander des coûts exceptionnels en cours de projet*
- **Obligatoire pour les coordinateurs de consortium**
- **Spécificités:** seuil de qualité à 70/100 pour être sélectionné; *demande budgétaire globale* pour un nombre et type d'activités; financement alloué basé sur un coût moyen par activité; *double reporting*: sur la demande budgétaire et sur l'accréditation (Plan Erasmus)
- **Candidature en 2 temps:** 1. Demande d'Accréditation pour le 19 octobre 2023, et, 2. Demande budgétaire en février 2024 pour des projets commençant au 1er juin 2024

Sans candidature

- Rejoindre un consortium national accrédité (→ [Liste des sélectionnés en FWB](#))
- Accueillir des mobilités (→ [European School Education Platform](#) & [Epale](#))

Coopération virtuelle

- [European School Education Platform](#)
- [Epale](#)

L'ACCREDITATION: POUR QUI?



ACCREDITATION: POUR QUI (1/2)

- [Liste officielle](#) des organismes éligibles pour la FWB → *la consulter!!*

Enseignement scolaire (= général)

- *Les milieux d'accueil de la petite enfance agréés et subventionnés par l'ONE*
- *Ecoles dispensant un enseignement général au niveau pré-primaire, primaire ou secondaire*
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination et autres entités actives dans le secteur*

Enseignement et formation professionnels

- *Organismes dispensant un enseignement et une formation professionnels *initiaux ou continus**
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination et autres entités actives dans le secteur*
- *Entreprises et autres entités qui accueillent et forment des apprenants ou apprentis*

Education des adultes (=non professionnel)

- *Organismes offrant un enseignement formel, informel et non formel destinés aux adultes*
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination et autres entités actives dans le secteur*

ACCREDITATION: POUR QUI (2/2)

- **Un organisme peut être éligible dans plusieurs secteurs**, en fonction des programmes qu'il propose

Exemples :

- une école qui relève du secteur de l'enseignement scolaire (filières générales) et du secteur de l'enseignement et formation professionnels (pour ses filières de techniques de transition/de qualification et professionnelles)
 - Un établissement de promotion sociale peut postuler à différents secteurs, selon les filières concernées par le futur projet de mobilité (professionnalisant, alphabétisation, langues, ...)
- *Identifiez les filières concernées par les activités de mobilité que vous souhaitez mettre en œuvre*
 → *Postulez dans le secteur concerné et donc pour 2 secteurs différents si pertinent (cad 2 demandes d'Accréditation, une par secteur)*

- **Attention, une seule candidature par secteur est autorisée**

→ Candidater soit pour une accréditation, soit pour un projet de courte durée – pour un même secteur

→ Candidater à l'accréditation soit en tant qu'organisme individuel, soit en tant que coordinateur de consortium - pour un même secteur

→ Seule flexibilité: possibilité de candidater à un projet de courte durée OU accréditation - et - de participer en tant que *membre* d'un consortium accrédité OU être *membre* de 2 consortiums accrédités

- **Organisations de soutien** : définir clairement leur rôle et leurs obligations, dans le respect des Standards de qualité Erasmus

➔ *Déposer une candidature en consortium (en AC1)*

Consortium (AC1)= Groupe d'organismes d'un même pays (ici FWB) et d'un même secteur qui mènent **ensemble des activités de mobilité** dans le cadre d'un **plan Erasmus commun**
Chaque consortium est coordonné par un seul organisme, le coordinateur accrédité

Ce qu'il faut savoir:

- L'**accréditation** est obligatoire pour le coordinateur, mais pas pour les membres
- **Vous devrez décrire la finalité et la composition prévue du consortium** mais la liste précise des membres du consortium n'est toutefois pas requise à ce stade (mais bien au moment de la demande budgétaire)
- **Evolutif:** par la suite, **possibilité de rajouter des membres** à votre consortium
- Un organisme individuel accrédité pourra devenir un coordinateur Erasmus accrédité en faisant une mise à jour de son Plan Erasmus

Organismes accrédités en FWB (dont consortiums)

Enseignement et formation professionnels

- IATA
- Ecole Hôtelière de la Province de Namur
- IFAPME
- Centre IFAPME Liège Huy Waremme asbl
- [Direction générale des Enseignements du Hainaut](#)
- [Actiris](#)
- IPEA
- Centre Neuro Psychiatrique Saint-Martin
- [Cocof](#)
- WorldSkills Belgium asbl
- [Direction Générale de l'Enseignement/Formation de la Province de Liège](#)
- Athénée Royal Aywaille
- AR Esneux
- ASBL Institut Maria Goretti
- Institut du Sacré-Coeur
- Institut Saint-François
- Etablissement secondaire d'enseignement spécialisé "Les Forges"
- Institut Sainte-Ursule asbl
- IT Frans Fischer
- Collège Notre Dame Dinant
- Communauté éducative Lasallienne asbl
- Ecole secondaire libre Saint-Hubert
- [Centre de Coordination et de Gestion des Programmes Européens-DGEO](#)
- EAFC Jean Meunier
- EEPSIS
- ASBL Comité des écoles libres de Jambes
- Centre scolaire de Ma Campagne
- Institut Sainte Thérèse d'Avila
- ITHCF Gembloux
- Collège Saint-François d'Assise Ans

Enseignement scolaire

- [Wallonie Bruxelles Enseignement](#)
- [Secrétariat général de l'enseignement catholique](#)
- [Ecole Communale du Beau-Mur](#)
- [AFS Programmes Interculturels](#)
- Enseignement fondamental et secondaire de la Providence à Champion
- ASBL Collège Saint-Julien
- Athénée Royal de Beaumont
- Athénée Royal du Sippelberg
- Collège Notre Dame Dinant
- Etablissement des Soeurs de Notre-Dame
- Enseignement Secondaire Diocésain de Saint-Remacle, Liege ASBL
- [Ecole Fondamentale Libre de Chênée](#)
- [Administration communale de Saint-Gilles](#)

Education des adultes

- Le Monde des Possibles asbl
- [Promotion de la Formation en Alternance](#)
- Langue des Signes de Belgique Francophone asbl
- Via asbl
- Trempline

L'ACCREDITATION: OBJECTIFS



*!!! Vos activités de mobilité doivent répondre à ces objectifs!
Aspect relevé par les évaluateurs!*



Objectifs communs aux 3 secteurs

- Renforcer la **dimension européenne** de l'enseignement et des apprentissages
 - Promotion des *valeurs* d'inclusion, de diversité, de tolérance et de participation démocratique
 - Meilleure connaissance du *patrimoine européen*
 - Création de *réseaux professionnels* européens

Objectifs pour l'enseignement scolaire

Améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'enseignement scolaire

- en appuyant le *développement professionnel* des enseignants, chefs d'établissement et autres membres du personnel scolaire
- en encourageant l'utilisation de *nouvelles technologies* et de *méthodes d'enseignement innovantes*
- en améliorant *l'apprentissage des langues* et la diversité linguistique au sein des établissements scolaires
- en facilitant le *partage de bonnes pratiques* en matière d'enseignement et de développement scolaire

Contribuer à la création d'un espace européen de l'éducation

- en renforçant *la capacité* des établissements scolaires à s'engager dans des *coopérations transfrontières* et à mener à bien des *projets de mobilité de qualité*
- en transformant la *mobilité* à des fins d'apprentissage en possibilité réaliste *pour tous les élèves*
- en promouvant la *reconnaissance des acquis d'apprentissage* des élèves et du personnel dans le cadre des périodes de mobilité à l'étranger

Objectifs pour l'enseignement et la formation professionnels

Contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur l'EFP, [la déclaration d'Osnabrück](#), [la stratégie européenne en matière de compétences](#) et à la création de l'espace européen de l'éducation:

- en améliorant *la qualité* de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux et continus
- en renforçant les *compétences clés et transversales*, en particulier l'apprentissage des *langues* et les *compétences numériques*
- en encourageant le développement des *compétences professionnelles spécifiques* requises sur *le marché du travail* d'aujourd'hui et de demain
- en assurant le partage des *bonnes pratiques*, en favorisant l'utilisation de *technologies et de méthodes pédagogiques nouvelles*, et en appuyant le *développement professionnel* des membres du personnel de l'EFP
- en renforçant la *capacité* des organismes d'EFP à mettre en place des projets de *mobilité de grande qualité* et à nouer des *partenariats* de qualité tout en développant leur stratégie *d'internationalisation*
- en transformant *la mobilité en possibilité réaliste pour tous les apprenants de l'EFP* et en *allongeant la durée* moyenne des activités de mobilité des apprenants de l'EFP afin d'accroître leur qualité et leur incidence
- en favorisant la qualité, la transparence et la *reconnaissance des acquis d'apprentissage* des périodes de mobilité à l'étranger, notamment en utilisant des instruments européens à cette fin



Objectifs pour l'éducation des adultes

Contribuer à la création de l'espace européen de l'éducation et à la [stratégie européenne en matière de compétences](#):

- en améliorant *la qualité* de l'éducation des adultes formelle, informelle et non formelle
- en améliorant la qualité des services d'éducation des adultes disponibles à travers la *professionnalisation* du personnel et en renforçant la *capacité des organismes* d'éducation des adultes à mettre en œuvre des programmes d'apprentissage de grande qualité
- en améliorant la *qualité* de l'enseignement et de l'apprentissage *dans toutes les formes d'éducation* des adultes et *en adaptant l'éducation des adultes aux besoins de la société* dans son ensemble
- en améliorant l'offre de services d'éducation des adultes axés sur les *compétences clés* définies par le cadre de l'UE (2018), y compris les *compétences de base* (aptitude à lire et à écrire, apprentissage du calcul, compétences numériques) et d'autres compétences de la vie courante
- en renforçant la capacité des organismes d'éducation des adultes à mettre en place des *projets de mobilité de grande qualité*
- *en stimulant la participation des adultes de tous âges et milieux socio-économiques* à l'éducation des adultes, notamment en encourageant la participation des organisations travaillant avec des apprenants *défavorisés*, des organismes d'éducation des adultes *de taille réduite, primodemandeurs* et *moins expérimentés* ainsi que des *organisations locales*

L'ACCREDITATION: CONCEPTS CLES



2 CONCEPTS CLES DE L'ACCREDITATION

1. LE PLAN ERASMUS

- La *vision* et la manière dont vous souhaitez voir se *développer* votre organisme (ou consortium) sur le long terme, et comment les activités de mobilité vont y contribuer

2. LES STANDARDS DE QUALITE ERASMUS

- Ensemble de *critères et lignes directrices* pour assurer une mise en œuvre des activités de mobilité de *qualité*

1. Le Plan Erasmus : lier vos activités de mobilité aux besoins et objectifs de votre organisme

= Expliquer comment les activités de mobilité vont contribuer plus largement aux objectifs et besoins de votre organisme (ou consortium), de son personnel et des apprenants (qu'ils participent ou non à des activités de mobilité)

Le Plan Erasmus comporte **3 parties**: (1) les objectifs des activités de mobilité (quels sont les objectifs derrière la mise en œuvre d'activités de mobilité, en lien avec les besoins de votre organisme), (2) une estimation du nombre de participants (apprenants/staff) aux activités de mobilité et (3) la gestion des activités de mobilité - en conformité avec les Standards de qualité Erasmus

- Votre Plan Erasmus est **proportionnel** aux besoins, capacités et objectifs de votre organisme (ou consortium). Vous pouvez choisir *le nombre d'objectifs* (1 à 10 objectifs), *la durée* de votre Plan Erasmus (2 à 5 ans) et estimer le *nombre de participants* aux activités de mobilité en conséquence
- Le Plan Erasmus correspond à **la plus grosse partie** du formulaire de candidature et représente 90 points sur 100 au niveau de l'évaluation qualitative
- Evolutif: le Plan Erasmus pourra être **mis à jour** (si justifié)

2. Les standards de qualité Erasmus

= Ensemble de critères et de lignes directrices pour assurer une mise en œuvre d'activités de mobilités de qualité. Tout candidat à l'Accréditation doit souscrire à ces Standards et accepter d'être évalué sur cette base. Pour les consortiums, les standards s'appliquent à tous les membres.

Principes fondamentaux	<i>Inclusion</i> et participation de tous; comportements <i>durables</i> ; utilisation d'outils d'apprentissage <i>numériques</i> ; participation active au <i>réseau Erasmus</i>
Bonne gestion des activités de mobilité	<i>Responsabilité finale</i> des activités et de leur contenu; clarification du <i>rôle des organisations de soutien</i> , <i>contribution</i> des participants si justifiée et raisonnable; <i>intégration des résultats</i> des activités de mobilité au sein de l'organisme; renforcement des <i>capacités à travailler au niveau international</i> , obligation de <i>reporting</i> (projet et participants) <i>*Consortium: répartition des tâches et du financement claire et équitable; prise de décision conjointe (notamment pour le choix des organismes d'accueil); coordinateur comme soutien aux membres & implication des membres</i> dans les tâches qui concernent leur participants
Accompagnement et soutien aux participants	Qualité des <i>modalités pratiques</i> (déplacements, hébergement, visa, sécurité sociale...); <i>santé et sécurité</i> des participants (dont assurances); <i>sélection/préparation/soutien et suivi</i> des participants; définition/évaluation et <i>reconnaissance des acquis d'apprentissage</i>
Partage des résultats & reconnaissance du programme	Partage des résultats du projet <i>en interne</i> (et au sein du consortium, le cas échéant) et <i>en dehors</i> des organismes bénéficiaires; reconnaissance publique du financement Erasmus+

L'ACCREDITATION:

1. PROCESSUS DE SELECTION
2. DEMANDE BUGETAIRE

PROCESSUS DE SELECTION

- (1) Critères d'éligibilité
 - Voir [la liste des organismes éligibles](#) pour la FWB
- (2) Critères de sélection
 - *Capacité opérationnelle et professionnelle* pour mettre en œuvre le Plan Erasmus, et notamment disposer *de 2 ans d'expérience* dans la mise en œuvre d'activités éducatives pertinentes *pour le secteur*
- (3) Critères d'exclusion
 - *Situation administrative et financière régulière* : pas de faillite, insolvabilité, liquidation, faute grave, fraude, etc...
 - Le plan Erasmus comprend *un contenu original* rédigé par le candidat : pas une entité ou une personne extérieure rémunérée pour la rédaction de la candidature
- (4) Critères d'attribution (= évaluation qualitative)
 - 4 critères:
 - *Pertinence* de la demande en regard du *secteur*, des *objectifs de l'Accréditation* et du *format* (individuel/consortium) de projet (10 points)
 - *Objectifs* du Plan Erasmus (40 points): en cohérence avec les *objectifs de l'Accréditation* et les *besoins de l'organisme* (ou consortium) ; *réalistes et ambitieux* ; *mesures de suivi* de la réalisation des objectifs
 - *Activités* du Plan Erasmus (20 points): *nombre de participants proportionnel à la taille/expérience* de l'organisme/consortium, et, *réaliste et adapté* aux objectifs du plan Erasmus ; *profil des participants pertinent pour secteur/plan Erasmus/objectifs de l'Appel*; implication de participants ayant *moins d'opportunités*
 - *Gestion* du Plan Erasmus (30 points): solutions concrètes pour contribuer aux *principes de base des Standards de qualité*; *répartition des tâches claire et complète* ; *ressources adéquates* pour assurer la gestion des activités ; *implication de la direction*; mesures de *continuité* ; *intégration des résultats* des mobilités à l'organisme
 - *Au moins 70 points sur 100 au total*, et au moins la moitié des points pour chaque critère
 - Pour les nouveaux organismes accrédités, cette note sera *prise en compte lors de l'allocation budgétaire*

UNE FOIS ACCREDITEE, QUE SE PASSE-T-IL?

= L'accréditation est **valable, à partir du 1^{er} février 2024, et jusqu'en 2027 (et au-delà)** et votre organisme (ou consortium) a un **accès simplifié et garanti aux possibilités de financement de l'AC1**

Concrètement

- Retour sur la sélection des candidatures à l'accréditation: au plus tard en janvier 2024
- Lorsque l'Appel 2024 sera publié (octobre-novembre 2023), vous pourrez *introduire une demande budgétaire* (courant février 2024 pour des projets commençant au 1^{er} juin 2024)
- * *Demande budgétaire = une liste d'activités de mobilité demandées/plannifiées*
 - Un *nombre d'activités, leur durée et nombre/profil des participants* - pas directement une demande pour un budget précis
 - Cette liste est *une cible*, qui reste *flexible*, tant qu'elle reste en *cohérence avec les objectifs* de votre Plan Erasmus
- * Consortiums: liste des membres à fournir (au moins un membre en plus du coordinateur)
- *L'agence réalise une estimation du budget nécessaire pour chaque demande* - sur base d'un coût moyen par activité (avec un financement minimal garanti pour chaque projet)
- Si le *budget total disponible est suffisant*: l'organisme reçoit *l'entièreté* de la subvention demandée, sur base d'un coût moyen par activité
- Si le budget total disponible n'est pas suffisant, le *montant alloué dépendra de différents critères: performances* (financière/qualitative) passées de l'organisme/consortium (pour les nouveaux accrédités, note de l'évaluation), *type d'activités* prioritaires (inclusion/long terme) et *budget total* disponible

L'ACCREDITATION: PROCHAINES ETAPES



CONCRETEMENT, COMMENT CANDIDATER?

- Lisez attentivement le chapitre sur l'accréditation dans le [Guide du Programme 2023](#) ainsi que les [Standards de qualité Erasmus](#)
 - Prenez connaissance de [notre page web](#) consacrée à l'Accréditation
 - Vérifiez que [votre organisme est éligible](#) auprès de l'AEF-Europe, et pour quel secteur (!)
 - Faites les démarches pour [disposer d'un code OID](#) qui permettra de vous identifier en tant qu'organisme participant au programme Erasmus+
 - Prenez connaissance du formulaire de candidature 2023, disponible sur la [Plateforme EESCP](#): il s'agit d'une candidature en ligne et à compléter obligatoirement en français! Vous devez sélectionner notre agence (BE01)
 - [Inscrivez-vous](#) à la séance d'aide à la candidature du jeudi 14 septembre à 10h00 (virtuelle)
- N'oubliez pas (sauf pour les consortiums) que, pour une première expérience, vous avez la possibilité de déposer une candidature à un projet de mobilité de courte durée (candidatures à rentrer en février 2024 pour des projets commençant entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2024)*

DATE LIMITE POUR LES CANDIDATURES



19 octobre 2023 à 12h00 (midi, heure de Bruxelles) auprès de l'AEF-Europe (BE01) pour les candidats dépendants de la FWB

Candidatures à rentrer en français!

- Les résultats seront communiqués en janvier 2024

L'ACCREDITATION: CONCLUSION



POUR CONCLURE

Accréditation = 3 secteurs sont concernés (SCO, EFP, Adultes); obligatoire pour les consortiums; garantie qualité pour pouvoir introduire des demandes de financement simplifiées en vue d'un projet de mobilité en Action-clé 1 Erasmus

D'autres options existent pour mettre en place un projet de mobilité en Action-clé 1 (sauf pour les consortiums): projet de courte durée, rejoindre un consortium comme membre, accueillir des participants étrangers, collaborer de manière virtuelle

Au centre du processus: le développement de l'organisme bénéficiaire, *via les activités de mobilité*, et en lien avec les besoins de votre organisme

Adaptable aux besoins et réalités de votre organisme et évolutif: les projections du Plan Erasmus sont à prévoir sur 2 à 5 ans, vous pouvez choisir de 1 à 10 objectifs; pour les consortiums, la liste des membres sera demandée au moment de la demande de financement et vous aurez la possibilité de rajouter des membres par la suite

POUR CONCLURE

 N'hésitez pas à participer!

	Budget AC1 disponible pour l'Appel 2023	Budget alloué
Enseignement scolaire	4.329.619,46 €	1.446.052,00 €
Enseignement et formation professionnels	6.118.542,54 €	7.249.508,00 €
Education des adultes	1.025.231,86 €	125.935,00 €

